

Taxe sur les bureaux en Île-de-France

(Loi de Finances 2020)



ayming

La taxe sur les bureaux (TSB), applicable dans la région d'Île-de-France, est une taxe annuelle qui concerne les locaux à usage de bureaux, locaux commerciaux, locaux de stockage et surfaces de stationnement. Contrairement à l'année précédente avec la création de la zone premium, le projet de loi finance 2021 ne modifie pas de manière significative la Taxe sur les Bureaux.

La seule modification sera tarifaire : ainsi les tarifs, qui sont mis à jour en fonction de la prévision de l'indice des prix à la consommation, hors-tabac, retenue dans le projet de loi finance, **vont augmenter de 0,2% en 2021** (Pour rappel, les tarifs avaient augmenté de 1% l'an dernier).

**Pour
rappel :**

Les 4 circonscriptions de la région Île-de-France :

1ère circonscription : les 1er, 2ème, 7ème, 8ème 9ème, 10ème, 15ème, 16ème et 17ème arrondissements de Paris et les communes de Boulogne-Billancourt, Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et Puteaux (92),

2ème circonscription : les autres arrondissements de Paris (75) et les autres communes des Hauts-de-Seine (92),

3ème circonscription : les communes de l'Unité Urbaine de Paris,

4ème circonscription : les autres communes d'Île-de-France.

Pour les communes ayant bénéficié de la DSU (dotation de solidarité urbaine) et du FSRIF (fond de solidarité de la région Île-de-France) l'année précédant l'imposition, les tarifs à appliquer pour la TSBCSS sont :

- réduits de 10% pour les communes de la 2ème circonscription,
- ceux de la 4ème circonscription pour les communes initialement classées dans la 3ème circonscription (dézonage).

Retrouvez ci-après les tarifs de la Taxe sur les Bureaux pour l'année 2021 :

Bureaux à tarif normal :

11,54 €/m²



1ère
circonscription

9,71 €/m²



2ème
circonscription

6,43 €/m²



3ème
circonscription

4,65 €/m²



4ème
circonscription

Bureaux à tarif réduit :

Propriété de l'état, des collectivités et de certains organismes sans but lucratif

23,23 €/m²



1ère
circonscription

19,55 €/m²



2ème
circonscription

10,69 €/m²



3ème
circonscription

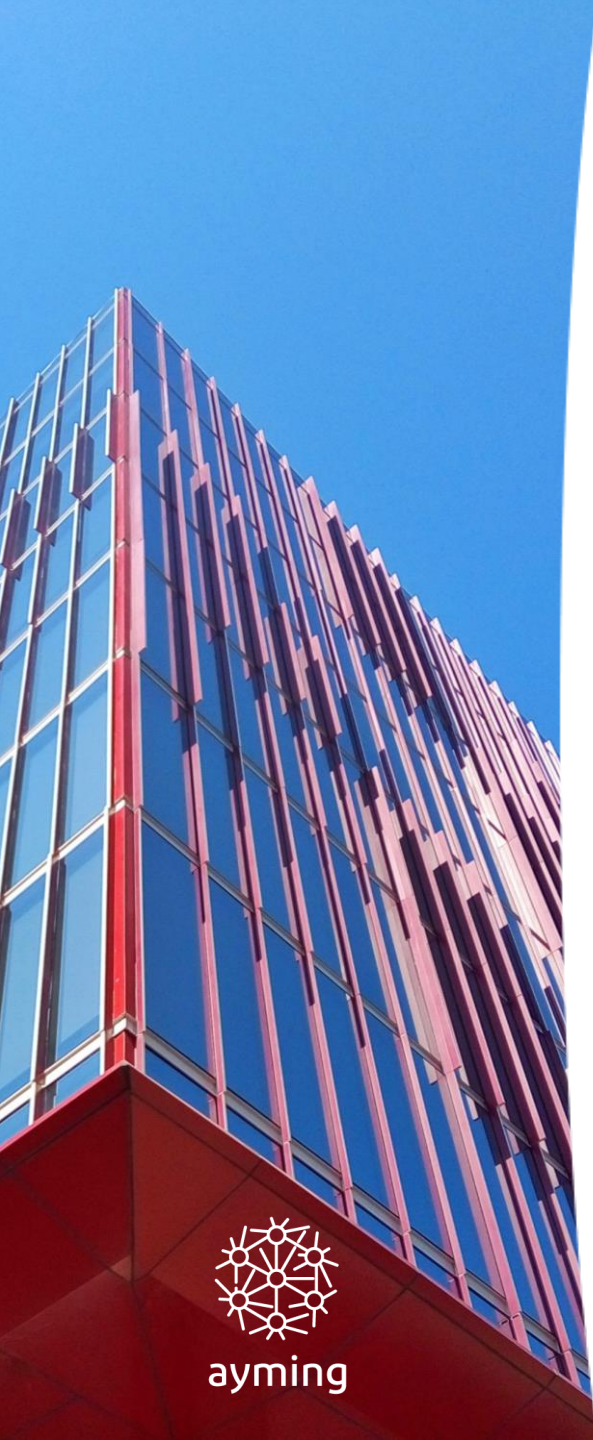
5,16 €/m²



4ème
circonscription



ayming



ayming

Locaux commerciaux :

7,96 €/m²



1ère
circonscription

7,96 €/m²



2ème
circonscription

4,12 €/m²



3ème
circonscription

2,09 €/m²



4ème
circonscription

Locaux de stockage :

4,13 €/m²



1ère
circonscription

4,13 €/m²



2ème
circonscription

2,09 €/m²



3ème
circonscription

1,08 €/m²



4ème
circonscription

Stationnements :

2,62 €/m²



1ère
circonscription

2,62 €/m²



2ème
circonscription

1,41 €/m²



3ème
circonscription

0,73 €/m²



4ème
circonscription

Cette augmentation concerne également la Taxe sur les Surfaces de Stationnement en Ile de France avec les tarifs suivants pour l'année 2021 :

Stationnements

4,48 €/m²



1ère
circonscription

4,48 €/m²



2ème
circonscription

2,59 €/m²



3ème
circonscription

1,32 €/m²



4ème
circonscription

Stationnements exploités commercialement

Pour rappel, les stationnements exploités commercialement bénéficient d'une réduction de tarif de 25 % pour 2021 (contre 75 % en 2019 et 50 % en 2020).

3,36 €/m²



1ère
circonscription

3,36 €/m²



2ème
circonscription

1,94 €/m²



3ème
circonscription

0,99 €/m²



4ème
circonscription



ay ming



ayming

www.ayming.fr
contact@ayming.com



FURTHER **TOGETHER**